



UNC-INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°148 - Mai 2024- uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

Éditorial

Dernière ligne droite en termes de réponses pour les deux rendez-vous majeurs que sont l'assemblée générale et le conseil des départements. Merci par avance de respecter les délais !
Par ailleurs, *La Voix du Combattant* publie ce mois-ci un dossier spécial sur la chute de Diên Biên Phu. Vous trouverez en page 4 un lien pour pouvoir consulter ce dossier en ligne. Partagez le autour de vous pour en faire la promotion. Bonne lecture !

Xavier Pons
Directeur administratif

Agenda

☛ Jeudi 23 mai

Réunion du comité consultatif d'action sociale et de solidarité.

☛ Vendredi 24 mai

Assemblée générale, à la mairie du 8^e arrondissement : accueil à partir de 13h30, début de séance à 14h00, fin à 17h30.

☛ Samedi 25 mai

Conseil des départements à l'École militaire : accueil à partir de 8h15, début de séance à 9h00, fin à 17h00.

Assemblée générale

Chaque fédération départementale a reçu un formulaire de candidature afin de proposer un ou des candidats, parmi les personnes physiques membres des associations locales de leur ressort, pour le renouvellement du 2^e collège - 1^{er} tiers. Chaque candidature doit comporter obligatoirement l'extrait de la délibération du conseil d'administration de la fédération départementale, ou l'accord de tous les membres du bureau de la fédération concernée, signé de son président ou du vice-président et de son secrétaire. **Vous avez noté que le conseil d'administration vous encourage à présenter des candidats qui ont des compétences particulières (finances, juridique, communication...) ou qui sont issus de l'Education nationale.**

Les dossiers devront parvenir au siège de l'UNC pour le 3 mai.

Enfin, toutes les fédérations départementales doivent être représentées à cette réunion statutaire par leur président ou un adhérent mandaté, par le biais de la fiche d'inscription.

Le nom est à communiquer au siège national pour le 15 mai.

Rappel : le vote par procuration est interdit.

Assemblée générale (suite)

Les convocations à l'AG ont été adressées à toutes les fédérations départementales le 12 avril. Chacune d'elle a été informée du nombre de voix dont elle dispose, en fonction de son effectif à jour au 31 décembre 2023 (cf. statuts article 5 alinéa 7).

Ont été joints à cette convocation, avec la feuille d'inscription :

- l'ordre du jour arrêté par le CAN, sur proposition du bureau national,
- le rapport moral et d'activités 2023,
- le rapport de gestion 2023 et le budget prévisionnel 2025,
- la motion de législation et la déclaration d'action civique et de mémoire 2024,
- les redevances 2023 (nombre de voix).

Modalités pratiques

Les frais de déplacement sont à la charge du siège national, sur présentation de justificatifs : 1 nuit avec un plafond de 155 € pour une chambre avec petit-déjeuner, taxe de séjour incluse ; 2 repas à 35 € ; 1 aller-retour en train en 1^{re} classe de la gare la plus proche du domicile à Paris ; 2 allers-retours en métro.

Où : mairie du 8^e arrondissement, **56 boulevard Malherbes** (entrée latérale en raison des travaux), Paris 8^e - Métro : Saint-Augustin (ligne 9) ou Saint-Lazare (lignes 3, 12, 13 et 14).

Accueil : à partir de 13h30

N'oubliez surtout pas de vous munir d'une pièce d'identité pour vous présenter à l'accueil.

Conseil des départements

Le conseil des départements s'adresse aux administrateurs nationaux et aux présidents des départements ou à leur représentant.

Leur déplacement est à la charge des départements, à l'exception du déjeuner.

Merci de signaler pour le 15 mai au plus tard votre participation ou non, à l'adresse suivante :

sophie@unc.fr

Programme de la journée du 25 mai

- ☛ **8h15** : Accueil-café
- ☛ **9h00** : Ouverture par le président national
- ☛ **9h30** : Table ronde sur le recrutement et la communication, et débat avec la salle
- ☛ **11h00** : Présentation de la grille d'appel à projets
- ☛ **11h30** : Point de situation sur l'aide aux blessés et témoignage d'un blessé
- ☛ **12h00** : Déjeuner
- ☛ **13h30** : Point de situation sur la reconversion
- ☛ **14h00** : Témoignage d'un cadet de l'UNC
- ☛ **14h15** : Table ronde sur la convergence et débat avec la salle
- ☛ **15h30** : Echange libre avec la salle
- ☛ **16h30** : Conclusion du président national
- ☛ **17h00** : Fin du conseil des départements

Conseil des départements (suite)

Modalités pratiques

Où : École militaire, 1 place Joffre, Paris 7^e - Métro : École militaire (ligne 8) ou La Motte-Picquet Grenelle (lignes 6, 8 et 10).

Modalités d'accueil : à partir de 8h15.

Le stationnement des véhicules n'est possible dans l'enceinte de l'École militaire que pour ceux qui en ont fait la demande (sophie@unc.fr)

Modalités d'inscription

Les fédérations départementales ont reçu le 16 avril la note d'organisation du conseil des départements dans laquelle est détaillé le processus d'inscription. Il faut tout d'abord s'enregistrer à partir d'une plateforme à l'adresse suivante :

<https://www.paris-ecole-militaire.fr/fr/forms/conseildesdepartements>

Après avoir rempli le formulaire, il suffit de s'enregistrer (en bas à droite) [1]. Votre demande d'enregistrement est envoyée au siège national qui la valide. Vous recevrez alors par courriel une invitation numérique à votre nom avec un QR code [2] qu'il faudra présenter à l'entrée de l'École militaire le 25 mai, soit en format numérique, soit imprimée, dans tous les cas accompagnée d'une pièce d'identité.

Attention, il faut faire une demande par personne. Si vous venez accompagné, l'accompagnant doit faire une demande d'enregistrement également.

1

2

M
PONS
Xavier

ID000253758

Si vous ne suivez pas cette procédure, vous ne pourrez pas rentrer à l'École militaire.

La Voix du Combattant



Une du magazine papier



Une du dossier pour les réseaux sociaux

À l'instar de ce qui avait été fait en octobre dernier pour le 40^e anniversaire de l'attentat contre le poste *Drakkar* à Beyrouth, *La Voix du Combattant* de ce mois de mai consacre un dossier spécial de 18 pages au 70^e anniversaire de la chute de Diên Biên Phu.

Vous y trouverez bien évidemment la relation de l'opération *Castor* et de la bataille, dans la perspective du conflit indochinois, mais aussi des articles qui, sous des angles originaux, sortent du strict récit d'histoire militaire pour incarner et humaniser cette tragédie et ses conséquences, au travers, entre autres, de ces témoignages qui ont toujours fait la force du magazine de l'UNC : le destin de cinq de ces combattants raconté par un saint-cyrien de la promotion *Ceux de Diên Biên Phu* (1953-1955), le témoignage de sous-officiers de l'armée de l'air, dont l'un recueilli par sa petite nièce, cadette de l'UNC, le récit d'un prisonnier du Vietminh, l'exode des populations vers le Sud et vers la France, la bataille des soldats de l'image...

Mme Miralles, secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, nous a fait l'honneur de signer l'éditorial de ce dossier spécial.

Alors bonne lecture et surtout n'hésitez pas à faire circuler parmi vos proches le lien ci-joint qui permet de «feuilleter» ce dossier spécial : <https://www.calameo.com/read/006188065f7f6468e0814>

Coordonnées bancaires

Attention, quelques fédérations n'ont pas encore saisi que nous avons changé de banque et continuent de virer leurs redevances ou le paiement de *La Voix du Combattant* sur nos anciens comptes, ou bien se trompent entre les 2 comptes BNP.

Au lieu de 3 comptes distincts chez HSBC, il n'y en a donc plus que 2 à la BNP :

- ☛ le compte « **Fédération nationale** », où sont versées les redevances nationales (la 1^{re} le 30 avril) ;
- ☛ le compte « **Services** », où sont versés le règlement mensuel des abonnements à *La Voix du Combattant* et des factures du service de vente.

**Attention les comptes HSBC vont bientôt être fermés.
En cas d'erreur de votre part, vos virements seront rejetés.**